



ville de  
**M**ontbeton

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON SEANCE DU 9 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :  
en exercice : 27  
quorum : 14  
présents : 24  
pouvoirs : 01  
votants : 25

L'an deux mille-vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **MONTBETON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montbeton, sous la présidence de **Danielle BEDOS, Maire**

Date de convocation : 26/03/2024

Présents : MM BEDOS D, BERTOLOTTI JC, BOUVET N (pouvoir de MALCOIFFE V), BOYER L, COLMAGRO JF, COTDELOUP S, DURAND A, ESTEPA K, GISQUET B, GOUJON JM, GRAND P, IZAMBARD E, MENEGHETTI G, MOULIS C, MULLER-DUPONT P, OLIVIER-DAUCH MP, ROMANZIN J, ROQUE C, SANCE N, TARTAGLIA N, VALLET T, VERGNES G, VIGNOT L, WEILL M

Absents excusés : MM. BARBOTTE L, MALCOIFFE V (a donné pouvoir à BOUVET N), NAVAUD A

Monsieur Gilles MENEGHETTI a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 35, constate que le quorum est atteint et après lecture du compte-rendu de la séance précédente, demande à tous les membres présents s'ils ont des observations à formuler sur son contenu.

### Pas d'observations

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

### Décisions prises par Madame le Maire

En application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations n° 2013-09-03D du 11 septembre 2013, 2021\_07\_12D et 2021\_07\_13D du 22 juillet 2021, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- Décisions n° 003-2024 à 011-2024

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

### Taux d'imposition 2024

Augmentation des taux de 2 % pour le foncier et majoration spéciale pour la TH par rapport à l'année 2023.

Les taux 2024 sont les suivants :

FB : 47.78 %

FNB 132.43 %

TH (maisons secondaires) : 6.75 %

La recette prévisionnelle pour l'année 2024 s'élèvera à **1 090 920 €**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux proposés par Madame le Maire.

### Budgets 2024 Communal, Cantine, Lotissement et Cimetières

Les budgets 2024 (communal, cantine, lotissement et cimetière) ont été présentés par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les budgets.

### Subventions 2024

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PREVISIONNEL DE LA SUBVENTION
ACCA de Montbeton	250 €
Amicale des anciens combattants de Montbeton	600 €
Les amis de la médiathèque de TG	200 €
Entente Montbeton Lacourt Football	1 500 €
Comité des fêtes de Montbeton	3 300 € (Fête été 2023)
Lous Aynats de Montbetou	200 €
Prévention routière de Montauban	150 €
Association du don de sang Canton de Montech	100 €
Association Montbeton Lacourt Rugby	500 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le montant des subventions.

### Instauration d'une prime exceptionnelle pouvoir d'achat pour le personnel communal

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ayant pour but de soutenir le pouvoir d'achat des agents communaux les plus touchés par l'inflation.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer 50 % de la prime maximale « pouvoir d'achat ».

**Remaniement de la toiture des salles de Tirecrabe - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024**

Le projet de remaniement de la toiture, l'isolation des combles et la pose de panneaux photovoltaïques des salles de Tirecrabe dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 222 437.65 € HT peut bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la DETR.

**FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>		
ETAT - ANNEE 2024	111 218,00	50.00 %
SDE 82	312.50	0.14 %
CONSEIL REGIONAL (Bourg Centre)	64 509.00	29.00 %
<b>AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT</b>		
COMMUNE	46 398.15	20.86 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le plan de financement prévisionnel et autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

**Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique service restauration**

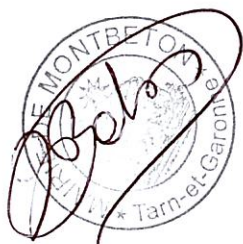
Afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité temporaire au service restauration de la collectivité du 22 avril au 5 juillet 2024, Madame le Maire propose de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création de cet emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

**Affiché le 12 avril 2024**

**Le Maire**



**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. B...', written over a faint circular stamp.